



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 mars 2023

Troisième réunion de la cellule opérationnelle viticulture en Gironde : Mise en œuvre des mesures nouvelles

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a réuni ce mercredi 15 mars, la cellule opérationnelle viticulture installée en décembre 2022 visant à accompagner les opérateurs de la filière vers une sortie de crise. Participaient à cette rencontre, la chambre régionale d'agriculture, les organisations syndicales et les organismes représentant la filière (CIVB, FGVB, FDSEA 33, ODG de Bordeaux, Collectif viti 33, Vignerons indépendants) ainsi que les services de l'État, la MSA, le Conseil régional et le Conseil départemental de Gironde.

Les récentes annonces du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, lors du salon de l'agriculture, concernant le vignoble de Bordeaux ont été rappelés par le préfet. Ainsi, l'accord pour le plan d'arrachage sanitaire sur le vignoble de Gironde avec une stratégie de dé-densification du vignoble bordelais portée par des financements publics et interprofessionnels a-t-il été détaillé. **L'État mobilise dans l'immédiat à hauteur de 30 M€.** La Région Nouvelle-Aquitaine, elle, prévoit 10 M€ sur 2 ou 3 ans sur le volet « diversification ». Le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB) prévoit une enveloppe de 19 M€. Chaque hectare arraché pourra bénéficier de 6 000€.

La cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté a été présentée. Créée par les services de l'État, la chambre d'agriculture de Gironde en assure le secrétariat et l'animation. L'objectif de cette cellule est d'orienter les viticulteurs vers les meilleurs dispositifs d'accompagnement en fonction des situations de chacun.

Le numéro dédié à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté :
0 800 620 069

Le calendrier prévisionnel du plan d'arrachage sanitaire a ensuite été présenté avec un objectif des premiers arrachages en octobre 2023 et des premiers versements aux viticulteurs pour le début d'année 2024. **Une task force se réunira dès mardi prochain au niveau régional. Elle pourra étudier notamment les aménagements possibles de ce calendrier.**

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine a rappelé la récente mise en place du dispositif d'aide régionale à la réorientation des exploitations viticoles, qui vient compléter l'intervention de l'État et du CIVB.

Étienne GUYOT, a salué les avancées et a insisté sur l'importance de s'engager collectivement dans cette campagne dont l'enjeu est de restructurer le vignoble et de redynamiser l'image des vins de Bordeaux. Les services de l'État sont et resteront pleinement mobilisés aux côtés des opérateurs de la filière, pour la bonne mise en œuvre de l'ensemble des outils évoqués.

**« Il est indispensable que chaque viticulteur concerné soit contacté
et bénéficie du dispositif » Étienne GUYOT**

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99
Delphine Salva : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@girondede.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex